



Perte de passeport et demande de carte de resident

Par **lilayenga**, le **18/10/2008** à **13:45**

Mon conjoint de nationalité congolaise est arrivée en France à l'âge de 3 ans par le biais du regroupement familial. A l'heure actuelle il a 22 ans et aurait dû faire ses démarches pour demander sa carte de résident mais malheureusement il a perdu son passeport et en a fait une nouvelle demande à son pays la République démocratique du Congo qui subit actuellement une crise aiguë au niveau de la délivrance de passeport. Nous attendons depuis des mois maintenant d'avoir son passeport, j'aimerais savoir si quelqu'un sait s'il est possible pour mon conjoint de travailler malgré le fait qu'il n'est pas sa carte de résident ? et auprès de qui doit-on se tourner pour trouver de l'aide pour la constitution de son dossier de titre de séjour du fait de son problème de passeport. merci de votre aide nous sommes désespérés, nous attendons une petite fille pour le mois de mars et nous ne savons pas nous plus comment il va pouvoir la reconnaître sans son passeport

Par **jeetendra**, le **19/10/2008** à **23:13**

bonsoir, s'il n'a pas de titre de séjour il ne peut pas travailler, ni même résider de façon régulière, s'il est en France depuis l'âge de trois ans pourquoi n'a-t-il pas demandé la nationalité Française depuis tout ce temps, prenez contact avec le gisti ou la Cimade pour une aide juridique, courage, cordialement